

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION INTITULÉ : *APPLICATIONS DES RÉSIDENTS PERMANENTS DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES*

Introduction

Le gouvernement du Canada accueille favorablement l'occasion de répondre à l'appel à l'action formulée dans le vingtième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Les Forces armées canadiennes (FAC) travaillent avec acharnement pour recruter et maintenir à l'effectif des personnes talentueuses et motivées de tous les segments de notre société. Cela comprend les résidents permanents qui forment une partie importante de la main-d'œuvre qualifiée du Canada et dont les antécédents et les qualifications variés les positionnent bien pour une carrière en uniforme à titre de contributeurs précieux à l'Équipe de la Défense. Supprimer les obstacles à leur enrôlement est un élément clé des efforts déployés par le gouvernement pour accroître et diversifier les FAC, malgré les défis en matière de recrutement et de maintien en poste. La diversité des talents est essentielle si le Canada veut maintenir une force militaire moderne qui adopte une culture d'inclusion, qui reflète davantage les valeurs et la société canadiennes et qui peut être envoyée en déploiement à la vitesse et à l'échelle requises pour lutter contre les menaces complexes et en évolution.

C'est pourquoi, dans la mise à jour de la politique de défense du Canada de 2024, *Notre Nord, fort et libre* (NNFeL), le gouvernement a réaffirmé son engagement pour améliorer le processus de recrutement des FAC. De plus pour continuer leur campagne ciblée en vue d'obtenir des postulants provenant des groupes en quête d'équité, les FAC prennent également des mesures concrètes pour moderniser et rationaliser les exigences et les procédures actuelles et ainsi réduire les délais pour les personnes qui présentent des demandes d'enrôlement dans les FAC, y compris pour les résidents permanents, entre leur demande et leur enrôlement.

Appel à l'action : Étant donné qu'entre le 1^{er} novembre 2022 et le 24 novembre 2023, seulement 77 des 21 472 demandes de résidents permanents souhaitant s'enrôler dans la Force régulière des Forces armées canadiennes ont été acceptées, le Comité demande au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour accélérer les délais de traitement des demandes des résidents permanents dans le processus de recrutement, notamment en ce qui concerne le processus de filtrage de sécurité; que cette motion fasse l'objet d'un rapport à la Chambre; que, conformément à l'article 109 du Règlement, le gouvernement dépose une réponse globale.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cet appel à l'action.

Les FAC explorent aussi des façons de rendre plus efficace le processus de recrutement pour les résidents permanents, car elles reconnaissent que les divers antécédents, compétences et expertises aideront à bâtir une force militaire prête pour l'avenir. Le gouvernement reste déterminé à réformer tous les aspects du système de recrutement militaire et continuera à travailler à la rationalisation et à la modernisation des processus et des critères établis visant à attirer et à maintenir à l'effectif un bassin plus vaste de talents diversifiés. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux outils et procédures pour réduire les délais de traitement des demandes, ce qui peut contribuer à l'attrition précoce des candidats potentiels.

Depuis la publication de la politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE) en 2017, les FAC ont mis en œuvre un ensemble d'initiatives pour rendre le système de recrutement militaire plus efficace et inclusif. Ces efforts de modernisation touchent tous les aspects du cycle de recrutement-enrôlement et portent sur des domaines clés, notamment l'élaboration et l'utilisation de technologies numériques pour améliorer l'expérience en ligne des postulants et réduire les délais dans l'enquête de sécurité; la réévaluation des critères médicaux et d'aptitude; les efforts pour enrôler des candidats expérimentés dans des professions techniques à forte demande à des niveaux qui reflètent leurs qualifications et leurs compétences; des mesures pour réduire le temps entre l'enrôlement et la fin de l'instruction

militaire de base ou l'instruction professionnelle et des engagements ciblés conçus pour augmenter le recrutement parmi les groupes sous-représentés, plus particulièrement les membres des communautés autochtones et rurales, les femmes et les minorités visibles. En complément à ses initiatives, le gouvernement a élargi l'admissibilité au service militaire à l'automne 2022 pour comprendre tous les résidents permanents au Canada.

Pour être admissibles au service dans les FAC, les résidents permanents doivent répondre aux mêmes exigences que les citoyens canadiens, notamment aux normes médicales et d'études communes à l'enrôlement, en plus d'avoir la capacité d'obtenir la cote de sécurité de niveau Secret. L'application universelle de ces exigences du niveau d'entrée est essentielle pour s'assurer que l'enrôlement d'un postulant ne portera pas atteinte à l'intérêt national. Les personnes enrôlées, par exemple, doivent être aptes physiquement, cognitivement et psychologiquement pour exécuter des tâches militaires de base (notamment être capables de satisfaire et de maintenir une certaine norme de conditionnement physique pour assurer la préparation aux opérations). Les résidents permanents doivent également être vérifiés de façon approfondie pour confirmer leur fiabilité et leur loyauté envers le Canada avant d'être capable d'avoir accès ou de manipuler des renseignements, des infrastructures et des biens de nature délicate qui sont pertinents au rôle et aux GPM de tous les membres des FAC. En effet, un processus robuste de filtrage de sécurité est essentiel pour protéger la sécurité nationale, la sécurité des militaires actifs et la crédibilité du Canada parmi ses alliés et partenaires. Par conséquent, la Défense nationale respecte rigoureusement les normes et les procédures communes lors de l'examen des postulants pour la cote de sécurité requise afin de garantir l'exactitude et une diligence raisonnable.

Bien que le délai de traitement varie en fonction des expériences et des antécédents propres à chaque personne, la vérification de la sécurité pour les postulants ayant des liens et des antécédents importants à l'étranger peut s'avérer beaucoup plus longue. Le MDN et les FAC doivent coordonner les « vérifications à l'étranger » des candidats qui ont passé plus de 6 mois consécutifs à l'extérieur du Canada dans les 10 ans précédant la présentation de leur demande d'enrôlement dans le cadre du processus d'obtention de la cote de sécurité de niveau Secret. Ces vérifications seront menées pour évaluer et corroborer les antécédents autodéclarés pour la période où ils étaient à l'extérieur du Canada et exigent un examen approfondi d'une gamme de documents, comme les dossiers d'emploi, les vérifications policières certifiées, les documents financiers ou les résumés de crédit provenant d'institutions financières étrangères reconnues ou des lettres de recommandation d'ambassades ou de missions à l'étranger. Le temps que prennent l'acquisition et l'enquête de vérification dépend de chaque postulant.

C'est la raison pour laquelle les autorisations de sécurité entraînent les retards les plus importants à l'enrôlement des résidents permanents dans les FAC. Pour remédier à ce retard, des mesures sont en cours pour réviser la politique de contrôle de sécurité des FAC afin de réduire les temps d'attente entre la présentation de la demande et l'enrôlement pour tous les candidats, y compris les résidents permanents, tout en veillant à ce que des normes de sécurité rigoureuses soient respectées.

Comme elle reconnaît que des retards importants entre la présentation de la demande et l'enrôlement peuvent entraîner un retrait volontaire des prospects des FAC, la Défense nationale travaille pour rendre le processus de filtrage de sécurité plus efficace. Par exemple, le MDN et les FAC accroissent l'utilisation des nouvelles technologies numériques, comme les logiciels pour la gestion et l'analyse des données, pour prendre des décisions plus rapides lors de l'examen et de l'enrôlement des postulants. Ils travaillent aussi à l'élimination des inefficacités bureaucratiques qui sont liées au doublement des efforts ou aux procédures désuètes dans les processus de recrutement et de filtrage en plusieurs étapes, tout en adoptant de nouvelles solutions de dotation pour traiter efficacement un volume croissant de demandes d'autorisation de sécurité.

Les FAC restent aussi engagées à travailler avec les partenaires du gouvernement pour rationaliser le système de recrutement militaire. En décembre 2023, par exemple, la Défense nationale a signé une Entente sur l'échange de renseignements avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour accélérer le processus d'enrôlement des résidents permanents dans les FAC. L'entente autorise la mise sur pied d'une petite étude pilote entre les deux ministères qui utilisera un échantillon de résidents permanents qui ont récemment présenté

une demande d'enrôlement dans les FAC et qui sont d'accord pour participer à cette étude. Dans le cadre de cette étude, les postulants sélectionnés ont accepté que l'IRCC divulgue, pour une durée déterminée, leurs renseignements personnels au MDN et aux FAC, à condition que ces renseignements soient ensuite utilisés, conservés et protégés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* fédérale. L'entente vise à rendre plus efficace l'évaluation de sécurité militaire en permettant au MDN et aux FAC d'avoir accès aux dossiers personnels que les participants ont fournis à l'IRCC pendant le processus d'immigration. La Défense nationale exige des renseignements et des documents très similaires que ceux de l'IRCC lorsqu'ils vérifient les demandes pour la résidence permanente, notamment les vérifications des antécédents criminels, les dossiers médicaux et les renseignements complets au sujet de la résidence ou de l'emploi à l'étranger. Étant donné que l'étude pilote en est à ses débuts, il reste à voir comment efficace sera ce type d'échange de renseignements entre les ministères à éliminer les inefficacités dans le processus de recrutement militaire pour les résidents permanents. La Défense nationale et l'IRCC continueront de travailler ensemble pour uniformiser et améliorer les processus d'échange de renseignements et pour faire face aux défis juridiques et technologiques liés à l'échange transparent et sécuritaire des données de nature délicate.

La Défense nationale reste déterminée à réformer le système de recrutement militaire pour mieux attirer et maintenir à l'effectif des talents de tous les segments de la société canadienne. Ces efforts sont essentiels pour maintenir une force militaire moderne qui reflète les valeurs et la diversité du Canada et qui a la capacité d'être déployée rapidement, à l'échelle requise, pour lutter contre les menaces en évolution. Les résidents permanents, avec leurs antécédents, leurs compétences et leur expertise, occupent une position unique pour apporter des contributions remarquables aux forces armées du Canada.

Des résidents permanents se sont enrôlés dans toute une gamme de groupes professionnels dans les FAC depuis qu'ils sont devenus admissibles au service militaire à l'automne 2022. Sur les 34 274 résidents permanents qui ont commencé à présenter une demande entre le 1^{er} novembre 2022 et le 20 août 2024, il est impossible de poursuivre le traitement d'environ les trois quarts d'entre eux parce qu'ils n'ont pas rempli leur demande en ligne, qu'ils n'ont pas donné suite aux tentatives de communication ou qu'ils ne satisfont pas aux exigences en matière d'âge ou d'études. Les FAC ont enrôlé en tout 111 résidents permanents dans la Force régulière. Au total, 7 470 postulants résidents permanents se trouvent actuellement à diverses étapes du processus de recrutement.